# ?? Parution de l'édition 2025 du guide "Rémunérer un dirigeant d'association"

**Actualité législative** publié le **19/03/2025**, vu **1018 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

**Le fait de rémunérer un dirigeant alors que son activité relève normalement du bénévolat présente un risque financier pour l'association. C'est pourquoi l'administration fiscale ne l'autorise que si des conditions strictes sont remplies.**

Le guide "Rémunérer un dirigeant d'association 2025" vous explique la procédure à suivre et les règles à respecter.

## Contenu du guide

Présenté sous forme de questions-réponses complètes et détaillées, ce guide répond à toutes vos interrogations :

- Quels sont les dirigeants pouvant être rémunérés ?
- Quel plafond de rémunération faut-il respecter ?
- Quelle est l'incidence de la rémunération des dirigeants sur le régime fiscal de l'association ?
- Faut-il remettre une fiche de paie au dirigeant ?
- Faut-il verser des cotisations sociales à l'URSSAF ?

En plus de vous guider tout au long du processus, notre guide vous permet d'éviter les erreurs juridiques et autres pièges potentiels.

Ce guide s'adresse aux associations loi 1901 et aux associations loi 1908 (Alsace-Moselle). Il a été mis à jour pour la dernière fois le 04/03/2025.

Ce guide est inclus dans le Guide pratique de l'association 2024

## Avantages du guide

Parfaitement à jour, ce guide de 46 pages vous permet :

- de déterminer dans quelles conditions le dirigeant de votre association peut être rémunéré ;
- de fixer la rémunération du dirigeant sans remettre en cause le régime fiscal de votre association ;
- de maîtriser le régime social et fiscal de la rémunération du dirigeant.

Présenté sous forme de fichier PDF, il peut être téléchargé et imprimé autant de fois que vous le souhaitez.

Copyright © 2026 Légavox.fr - Tous droits réservés